



UNITE PARTENARIATS ET RISQUES SPECIAUX

Tel : 04.67.04.70.15

Fax : 04.67.04.70.11

ATTESTATION

Nous soussignés Assurances Mutuelle des Motards, domiciliés

**Parc Euromédecine
Rue de la Croix Verte
34294 MONTPELLIER CEDEX 5**

certifions garantir à ce jour et jusqu'au 31 mars 2012 sous le numéro de contrat 530419 /S, la société URBAN DRIVER dans le cadre de **transport de personnes à titre onéreux à moto**.

Les garanties sont : Responsabilité civile, Défense et recours, Protection juridique, Assistance, Vol – incendie, Forces de la nature, Catastrophes naturelles, Catastrophes technologiques, Dommages tous accidents, Corporelle du Conducteur, pour un usage Tous déplacements.

Nous confirmons l'article 5 de nos conditions générales en qui concerne les limites de garantie :

Pour les dommages matériels, le montant de garantie est limité à 100.000.000 €
Pour les dommages corporels, le montant de garantie est illimité.

Nous vous rappelons que le passager est considéré comme tiers au titre du présent contrat.

Fait à Montpellier, le 30 août 2011

Signature & cachet

Jean-Yves MAS

ASSURANCE
MUTUELLE DES MOTARDS

Parc Euromédecine n° 9
34294 MONTPELLIER Cedex 5